

UEL Engagement étudiant « Autour du handicap »

L'UEL « Autour du handicap » a pour objectif la connaissance du handicap au sein de l'université notamment en améliorant l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Descriptif succinct :

Plusieurs formes d'engagement étudiant peuvent faire l'objet d'une validation en UE libre à hauteur d'un ou plusieurs semestres : S2 à S6 (en effet, si le projet est ambitieux, il pourra s'étaler sur deux semestres ou plus) ¹.

Public concerné :

Tous les étudiants qu'ils soient en situation de handicap ou non.
Les étudiants devront être porteurs d'un projet autour du handicap.

Descriptif de la mission :

Les étudiants souhaitant s'inscrire dans cette UE libre doivent présenter un projet :

- seul : ce projet individuel doit appréhender le handicap à l'université sous toutes ses formes (par exemple, il peut s'agir d'un projet sur la signalétique, sur les aménagements spécifiques, sur tout ce qui a trait à l'information, etc.) ;
- en « binôme unilatéral » : il s'agira de porter un projet d'accompagnement d'un étudiant en situation de handicap (par exemple – et selon les besoins exprimés – accompagner à la BU, au RU, aider à la recherche documentaire, faciliter l'accès aux manifestations culturelles et sportives, aide à la mobilité internationale, etc.) ; l'étudiant porteur du projet peut être en situation de handicap ou non ;
- en « binôme bilatéral » : ce projet doit être élaboré avec un étudiant en situation de handicap et a pour objectif de permettre à cet étudiant de réaliser une activité ou une action spécifique, par exemple au profit de son partenaire de travail. Ce projet peut notamment porter sur un défi sportif, une activité caritative, une activité culturelle, une aide à l'insertion professionnelle, etc. ; dans ce cadre, on valorisera le travail d'échange et l'enrichissement interpersonnel de coopération. Les deux étudiants seront ainsi inscrits à l'UEL.

Quel que soit ce projet, il devra être validé par la responsable de l'UEL.

Dès que les déclinaisons de l'accompagnement sont définies ou que le projet est arrêté, l'étudiant doit envoyer le formulaire d'inscription (à télécharger) à la Mission handicap, qui le transmet au responsable de l'UEL pour accord et signature. L'étudiant sera averti par la Mission handicap de l'acceptation ou du refus.

Les étudiants inscrits à cette UE libre devront suivre une formation de six à huit heures articulée autour des thématiques suivantes :

1. Présentation de la Mission Handicap
2. Typologie du handicap en général
3. Sensibilisation et approche psychologique du handicap
4. Si nécessaire : initiation et formation à l'accompagnement d'handicaps spécifiques.

Les dates, heures et lieux des cours (généralement le jeudi après-midi) seront indiqués par la Mission handicap sur l'ENT, sur l'emploi du temps et sur la boîte courriel (@etu.univ-tours.fr) des étudiants inscrits.

Modalités de contrôle :

En fin de semestre, un rapport d'une dizaine de pages sera rédigé par l'étudiant.

Cette présentation, de nature universitaire bien que nécessairement assez personnelle, sera structurée, avec introduction, plusieurs parties, une conclusion, voire une bibliographie.

L'évaluation s'appuie pour partie sur la valeur intrinsèque du projet mené et sur l'investissement personnel mais également sur la capacité de l'étudiant à présenter clairement les enjeux de son projet et à proposer une réflexion aboutie sur cet engagement et sa valeur formative.

Si les deux étudiants formant un « binôme bilatéral » sont inscrits à l'UEL, le rapport et la soutenance peuvent être communs.

En cas d'abandon d'un étudiant du binôme, le responsable de l'UEL et la Mission handicap devront être informés dans les meilleurs délais.

La soutenance aura lieu devant un jury composé de 2 personnes minimum (suivant les disponibilités de chacun) parmi :

- la Vice-Présidente chargée de la Vie étudiante
- le responsable de l'UEL
- le responsable d'année
- le référent handicap de la composante de l'étudiant
- l'un des enseignants dispensant la formation de cette UE (évoquée ci-dessus)
- un représentant de la Mission Handicap

¹ Pour la rentrée universitaire 2011/2012, cette UEL ne sera proposée que pour les semestres 2, 4 et 6, la mise en place de cette nouvelle UEL justifiant qu'elle ne soit pas, dans un premier temps, proposée dès le mois de septembre.